

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007  
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

59/8607

Séance du - 9 NOV. 2007

### PARC DE HUSSEREN-WESSERLING MAINLEVÉE D'UN DROIT DE RESOLUTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide la mainlevée du droit de résolution grevant l'immeuble figurant au feuillet du Livre Foncier n° 1340 ouvert au nom de Mademoiselle SILVESTRE DA CRUZ Georgette.
- ❖ Autorise le Président à signer l'acte de mainlevée ou à donner pouvoir au Clerc de Notaire en fonction en l'Etude de Maître HERTFELDER à THANN.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions